

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

POUR UN ÉGAL ACCES AUX DROITS POUR LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 15 ET 16 DECEMBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ■

**E502 – Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité
Schéma régional des formations sanitaires et sociales**

Exposé des motifs

La crise sanitaire due au Covid-19 a rappelé à toutes et tous l'importance des métiers du sanitaire et du social et de leur nécessité pour le lien humain. Pourtant, ces secteurs connaissent une pénurie de professionnels grandissante, notamment dans les territoires ruraux.

Dans ce cadre, le nouveau Schéma régional des formations sanitaires et sociales a la lourde mission d'adopter les bonnes orientations pour informer sur ces métiers et sécuriser leur attractivité. Parallèlement, pour les étudiantes et étudiants ayant intégré ces parcours de formation, on peut constater un taux d'abandon notable, parfois dû à la formation elle-même, mais parfois aussi en rapport avec des conditions périphériques comme le logement, le transport ou la restauration. Ces lieux de formation, souvent éloignés des campus étudiants, ne permettent un véritable accès aux droits pour toutes et tous (absence de lieu de restauration, de logement).

Dans notre région, plusieurs cas de campus sans solution de restauration sont présents. Ce fut le cas à Saumur, pour lequel l'EBE Asure assure désormais une solution de restauration. Plus récemment, ce fut aussi le cas à Laval où les étudiants du Pôle santé n'avaient même pas accès à un foyer de restauration où déjeuner. Une solution provisoire avait été trouvée avec le CROUS mettant à disposition un camion de vente de repas sur le campus. Il a cependant été annoncé aux étudiants et étudiantes ce semaine que cette offre s'arrêtait à cause du froid.

Enfin, depuis plusieurs années, l'accès à la restauration s'est fortement dégradé pour les apprenants de la cité Marion Cahour, centre de formation du travail social.

Ces conditions d'études ne sont pas tolérables. Elles nuisent à la qualité de vie des jeunes, mais également aux conditions d'apprentissage et donc de réussite de leurs études.

Dès lors, nous vous proposons de compléter le Schéma régional des formations sanitaires et sociales pour garantir un accès égalitaire aux services étudiants pour les étudiantes et étudiants des formations sanitaires et sociales, comme à l'ensemble des étudiants et étudiantes.

Délibéré :

Dans l'annexe 10, page 99, partie « Objectifs de l'action », ajouter :

« - Garantir un accès égalitaire aux services étudiants (restauration CROUS, carte étudiante...) »



Franck Nicolon
Conseiller régional